



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que les règlements ci-dessous mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal le 15 août 2011 et entreront en vigueur conformément à la Loi:

- PC-2784 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour corriger certaines erreurs d'écriture et omissions;
- PC-2790 Règlement modifiant l'annexe 4 du Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour enlever une référence aux usages commerciaux de classe «A» dans la description des usages commerciaux de la classe «B».

Ces règlements sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 14^e jour de septembre 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Public Notice is hereby given that the under mentioned by-laws have been adopted by the municipal council on August 15, 2011 and will come into force according to the Law:

- PC-2784 By-law amending Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to correct clerical errors and omissions;
- PC-2790 By-law amending Appendix 4 of Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to remove a reference to Class "A" commercial uses from the description of Class "B" commercial uses.

These by-laws are now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire the 14th day of September, 2011.

Louise Baril
Greffière adjointe par intérim/Interim Assistant City Clerk